

MUNICIPALITÉ D'AUTHIER-NORD

ORDRE DU JOUR

Séance extraordinaire du 16 mars 2023

- La séance se tiendra à 18h45, et il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :
 1. Adoption de l'ordre du jour.
 2. Adoption du projet de règlement 2023-01 régissant la démolition d'immeubles.
 3. Période de questions.
 4. Clôture de la séance.